

SAINT-HUBERT. — Un arrêté ministériel du 7 avril 2014 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Saint-Hubert tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 26 février 2014.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Saint-Hubert.

SAINT-HUBERT. — Un arrêté ministériel du 7 avril 2014 institue la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Saint-Hubert dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 23 décembre 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Saint-Hubert.

SENEFFE. — Un arrêté ministériel du 22 avril 2014 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Seneffe dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 4 septembre 2013 amendée le 12 mars 2014.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Hélicine.

SENEFFE. — Un arrêté ministériel du 22 avril 2014 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Seneffe tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 12 mars 2014.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Seneffe.

STAVELOT. — Un arrêté ministériel du 7 avril 2014 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Stavelot tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 4 septembre 2013.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Stavelot.

STAVELOT. — Un arrêté ministériel du 7 avril 2014 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Stavelot dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 25 février 2014.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Stavelot.

THUIN. — Un arrêté ministériel du 24 mars 2014 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TC116 dit « Chapelle des Sœurs Grises » à Thuin comprenant les parcelles cadastrées à Thuin, 1^{re} division, section E, n^{os} 401R pie et 401S.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

WELKENRAEDT. — Un arrêté ministériel du 24 mars 2014 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Welkenraedt tel que contenu dans les délibérations du conseil communal des 20 juin 2013 et 20 février 2014.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Welkenraedt.

WELKENRAEDT. — Un arrêté ministériel du 24 mars 2014 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Welkenraedt dont la composition est contenue dans les délibérations du conseil communal des 20 juin 2013 et 20 février 2014.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Welkenraedt.